



Paris, le 27 septembre 2017

PREMIER MINISTRE

Secrétariat général pour la  
modernisation de l'action publique  
La secrétaire générale

PREMIER MINISTRE

France Stratégie  
Le commissaire général

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

Direction du Budget  
La directrice du budget

**Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les Secrétaires généraux des ministères**

**Objet : Action publique 2022 – Rôle des Secrétaires généraux et contributions des ministères au Comité Action Publique 2022 et aux chantiers transversaux**

**P.J** : 6 annexes

Par circulaire n° 5968-SG du 26 septembre 2017, le Premier ministre a annoncé les objectifs du programme de transformation « Action publique 2022 » (AP 2022) : améliorer la qualité des services publics, offrir aux agents publics un environnement de travail modernisé et maîtriser les dépenses publiques. Une présentation de ce programme vous a été faite lors de la réunion des secrétaires généraux le 18 septembre.

Chaque ministre doit décliner ces objectifs d'ici mai 2018 dans un plan de transformation ministériel 2018-2022, en cohérence avec sa feuille de route du 9 août 2017 et sa lettre plafond transmise par le Premier ministre en août dernier.

Sous l'autorité des ministres, vous êtes chargés de préparer ces plans qui se nourriront des travaux des volets du programme AP 2022, notamment la revue des missions et de la dépense publique menée par les ministres et par un Comité Action Publique 2022 (CAP22) et les 5 chantiers transversaux : « Simplification administrative et amélioration de la qualité de services », « Transformation numérique », « Rénovation du cadre RH », « Organisation territoriale des services publics » et « Modernisation de la gestion budgétaire et comptable ». En tant que « Référent AP 2022 », vous assurerez la cohérence et l'animation des travaux de votre (vos) ministère(s) sur ces différents volets.

Composé de personnalités qualifiées et d'élus, le CAP22 est chargé par le Premier ministre d'identifier d'ici fin février 2018, des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur la période 2018-2022 sur 21 politiques publiques prioritaires (cf. annexe 1). L'approche du comité sera toutes administrations publiques (administrations centrales, locales et de sécurité sociale) et toutes dépenses (budgétaires, fiscales et sociales). Ses propositions seront chiffrées et participeront à la réflexion plus globale du Gouvernement sur la réduction de 3 % de la part des dépenses publiques dans le PIB à horizon 2022.

Cet objectif se traduit :

- pour l'Etat et ses opérateurs par 10 Md€ d'économies à documenter pour 2020-2022 en supplément des mesures qui seront mises en place d'ici 2019 et plus de 37 000 ETP à supprimer sur la même période pour atteindre l'objectif de - 50 000 ETP sur 2018-2022 ;
- pour les administrations de sécurité sociale par un montant d'économies pouvant aller jusqu'à 10 Md€ à trouver sur le champ hors objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam) et une documentation des économies permettant de tenir un Ondam à 2,3 % ;
- et, enfin, pour les collectivités territoriales, par 16 Md€ d'économies à trouver dont 3 Md€ pour la Société du Grand Paris et une réduction de -70 000 ETP sur la période.

Pour initier les échanges avec le Comité, et préalablement à l'audition des ministres, une contribution ministérielle, élaborée par le ministère chef de file, est attendue pour le 3 novembre, *a minima* sur les 21 politiques publiques prioritaires. Votre contribution proposera les évolutions possibles sur chaque politique publique (révision du périmètre, niveau de portage, et efficience) et les économies chiffrées associées sur 2018-2022, en mettant tout particulièrement l'accent sur la période 2020-2022. Vous trouverez en annexe 1, une trame destinée à vous guider dans l'élaboration de cette contribution. Les ministères seront pleinement associés aux travaux de ce comité (contributions, auditions, échanges), dont nous assurons conjointement le secrétariat.

Enfin, est aussi attendue une contribution ministérielle sur chacun des 5 « chantiers transversaux » au plus tard pour le 1<sup>er</sup> décembre 2017. Vous trouverez en annexe une note de cadrage pour chacun de ces chantiers précisant notamment les objectifs poursuivis et la nature de la contribution attendue. Si vous avez des attentes particulières quant aux objectifs et axes de travail de ces chantiers, vous pouvez en faire part aux pilotes respectifs.

Nous sommes à votre disposition pour vous appuyer sur ce chantier ambitieux et structurant de transformation de l'action publique.



Laure DE LA BRETECHE



Michel YAHIEL



Amélie VERDIER